

Fiez, le 16 novembre 2016

Préavis municipal no 06/2016

Séance du Conseil général du 14 décembre 2016

Augmentation des traitements et vacations communaux dès le 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Conformément à la loi sur les communes, les indemnités du syndic et des membres de la municipalité ainsi que les membres du Conseil, du président et du secrétaire du conseil sont fixés par le Conseil. La décision est prise en principe une fois au moins par législature.

Situation actuelle

Les vacations et traitements communaux n'ont pas fait l'objet d'augmentation depuis 2006. Il est donc temps de les adapter. La Municipalité de Fiez vous propose donc de nouveaux tarifs mentionnés en annexe du présent préavis valables dès le 1^{er} janvier 2017.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Fiez :

- Vu le préavis municipal du 16 novembre 2016 ;
- Oui le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. d'autoriser la Municipalité à augmenter les traitements et vacations communaux dès le 1^{er} janvier 2017 selon les tarifs mentionnés dans l'annexe du présent préavis.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

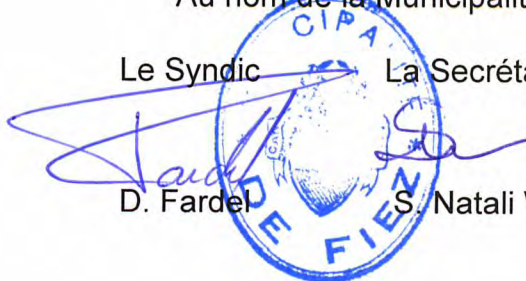
Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

D. Fardel

S. Natali Wimmer



Séance du Conseil général du 14 décembre 2016**Annexe au préavis de la Municipalité no 06/2016 relatif à l'augmentation des traitements et vacations communaux dès le 1^{er} janvier 2017**

	Tarif actuel depuis 2006 (y compris taxe vacances 8.33 %)	Tarif proposé (y compris taxe vacances 8.33%)
<u>Prix de l'heure :</u>	Fr. 27.-	Fr. 30.-
<u>Vacations diverses:</u>		
1 journée	Fr. 220.-	Fr. 250.-
½ journée	Fr. 110.-	Fr. 125.-
1 soirée	Fr. 50.-	Fr. 75.-
<u>Indemnité transport :</u> au km :	Fr. 0.60	Fr. 0.70
train, autobus au prix coûtant		
<u>Président et secrétaire du Conseil :</u>		
par séance : président-e	Fr. 65.-	Fr. 90.-
secrétaire	Fr. 150.-	Fr. 220.-
<u>Bureau électoral :</u>		
par votation ou élection	Fr. 55.-	Fr. 70.-
<u>Commissions diverses nommées par le Conseil :</u>		
par séance et par membre	Fr. 50.-	Fr. 75.-
<u>Municipalité :</u>		
<u>Indemnité fixe annuelle</u>		
Syndic-que	Fr. 2'000.-	Fr. 5'000.-
Municipal-e	Fr. 800.-	Fr. 2'000.-
<u>Présences aux séances de municipalité :</u>		
(y compris préparation)		
Syndic-que	Fr. 60.-	Fr. 90.-
Municipal-e	Fr. 60.-	Fr. 90.-

Forfait téléphone

Syndic-que	Fr.	130.-	Fr.	200.-
Municipal-e	Fr.	60.-	Fr.	100.-

Forfait km village

Syndic-que	Fr.	50.-	Fr.	0.-
Municipal-e	Fr.	50.-	Fr.	0.-

Tracteurs et autres véhicules : voir tarif publié par Station féd. de recherches + 25%

Au nom de la Municipalité
Le Syndic La Secrétaire


D. Fardel S. Natali Wimmer